



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 14
Votants..... 15
Procurations..... 1

Date de la convocation : 20.11.2023

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGEERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 10

DELIBERATION N° 13

FILIERE TECHNIQUE

CREATION D'EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, 2^{ème} adjointe au maire chargée des ressources humaines pour présentation de cette délibération

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le tableau des emplois mis à jour à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un emploi afin de permettre le retour d'un agent du service technique placé en disponibilités pour convenances personnelles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

Filière technique – Cadre d'emploi : Adjoint technique – Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe.

- Ancien effectif 0
- Nouvel effectif 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE CREER** un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures par semaine) et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront prévus au budget.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire

Claude VIDAL

Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 27/11/2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 27/11/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, B.P. 71007, Toulouse Cedex 07, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

Reçu le 27/11/2023